



**AVIS DE COMPÉTITION
JEUX PROVINCIAUX D'HIVER OLYMPIQUES SPÉCIAUX 2023**

**PRÉSENTÉE PAR
OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC
CLUB LES MAZURKAS DE JONQUIÈRE**

DATE : LE 4 MARS 2023

SANCTION : -P-22-008

Sanctionnée par Patinage Québec



DÉTAIL DE LA SANCTION

COMPÉTITION PROVINCIALE

OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC ET LE CLUB LES MAZURKAS DE JONQUIÈRE ANNONCE LA TENUE DES JEUX PROVINCIAUX D'HIVER 2023

Dates : le 4 mars 2023

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la Section :

QUÉBEC

Gestionnaire de compétition : René Tremblay

Président(e) comité organisateur : Annie Lagacé

Téléphone : 418-671-0112

Courriel : annielmicheld@hotmail.com

Représentant technique : René Tremblay

Assistante Représentante technique : Kathleen Gagnon

Spécialiste de données en chef : Lisette Lavoie

Spécialiste de données informatiques : Joline Bélanger

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : P-22-008

NOM DE L'HÔTE : Olympiques Spéciaux Québec

SITE INTERNET : <https://www.olympiquesspeciauxquebec.ca/fr/jeux-provinciaux>

TÉLÉPHONE : 1 888-622-0502

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MARS 2020, PATINAGE QUÉBEC ET/OU Jeux Olympiques spéciaux Québec - Hiver Saguenay 2023 DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN TOUT TEMPS.

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Foyer des Loisirs et de la Culture

1910 Rue du Centre,

Jonquière, (QC) ,G7S 2X3

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 1 : **85 x 190**

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, Olympiques Spéciaux Québec et Club Les Mazurkas de Jonquière et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages, les blessures ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente

5. Inscription

Type d'inscription : Postale

Postale : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être envoyé à Olympiques spéciaux Québec.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

6. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription sont régis par Olympiques Spéciaux Québec

7. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

8. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.
- Le système de norme de performance est utilisé pour les épreuves jugées en Norme de performance

9. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

10. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

11. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - Et toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors payer 15 \$ pour recevoir une accréditation (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - OU une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous ne serez pas accrédité et devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

■ **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

12. Frais d'admission

Les frais d'accès à la compétition sont régis par Olympiques Spéciaux Québec

13. Chaperons

Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.

14. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront une médaille. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

15. Trophée perpétuel

Aucun trophée.

16. Horaire de la compétition

Un horaire de compétition sera soumis par Olympiques Spéciaux Québec.

17. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

18. Vidéo

Non disponible.

19. Photo

Non disponible.

20. Restaurants

Il n'y a pas de casse-croûte

21. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Delta Saguenay

2675, boul. du RoyaumeAdresse

G7S 5B8 (Qc) (418) 548-3124

[https://www.marriott.fr/hotels/travel/ybgjs-delta-hotels-saguenay-conference-centre/?scid=1969db80-68a0-4cd3-97a2-](https://www.marriott.fr/hotels/travel/ybgjs-delta-hotels-saguenay-conference-centre/?scid=1969db80-68a0-4cd3-97a2-925310354006&ppc=ppc&pld=ustbppc&nst=paid&gclid=EAlalQobChMI8OGXhrzR_AIVU__jBx2pzgriEAYASAAEgIk5fD_BwE&gclsrc=aw.ds)

[925310354006&ppc=ppc&pld=ustbppc&nst=paid&gclid=EAlalQobChMI8OGXhrzR_AIVU__jBx2pzgriEAYASAAEgIk5fD_BwE&gclsrc=aw.ds](https://www.marriott.fr/hotels/travel/ybgjs-delta-hotels-saguenay-conference-centre/?scid=1969db80-68a0-4cd3-97a2-925310354006&ppc=ppc&pld=ustbppc&nst=paid&gclid=EAlalQobChMI8OGXhrzR_AIVU__jBx2pzgriEAYASAAEgIk5fD_BwE&gclsrc=aw.ds)

22. COVID-19

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants, le cas échéant, suite à leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce de la Finale régionale des Jeux du Québec 2023.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Les règlements de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont basés sur les programmes de Patinage Plus et de Patinage STAR de Patinage Canada. Les règlements de l'Union internationale de patinage (ISU) ou de Patinage Canada s'appliquent, sauf en cas de conflit avec les règlements sportifs officiels d'OSC en matière de patinage artistique, auquel cas ces derniers prévalent. Note : Toute référence à la musique vocale permise concerne uniquement les événements nationaux de Patinage Canada.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sport d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site d'Olympiques Spéciaux Canada. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Division

Il ne doit pas y avoir plus de 8 patineurs par groupe. Lorsqu'il y a plus de 8 patineurs inscrits pour le même niveau, une ronde de division s'impose. En cas de nombre impair de patineurs, le groupe le plus nombreux formerait le groupe « A » (groupe du plus haut niveau) pour la ronde de division.

Ronde de division en vue des finales

Si une ronde de division est nécessaire, les patineurs seront affectés à un groupe d'échauffement. Dès qu'un groupe termine son échauffement, sa compétition débute. (Groupe d'échauffement 1 – groupe de compétition 1). Les résultats de la ronde de division ne sont pas affichés, seulement les groupes dans lesquels les patineurs concourent.

Si le nombre de patineurs est impair, les patineurs du groupe du plus haut niveau seront en nombre impair.

En cas d'égalité, les notes de composantes de programme serviront à départager les patineurs. S'il y a toujours égalité, le patineur ayant le moins d'évaluations mérite départagera l'égalité, suivi du nombre d'évaluations bronze, etc. Pour les épreuves de danse – seulement 1 danse sera utilisée pour une ronde de division (tirée au hasard le jour de la compétition).

Feuilles de programme prévu

Obligatoire pour toutes les épreuves de style libre et de patinage en couple.

**** Les entraîneurs et les patineurs** sont tenus de remettre les feuilles de programme prévu au moment de l'inscription à toute épreuve de patinage en simple et en couple (veuillez utiliser le formulaire fourni)

Notation

Toutes les épreuves donnent lieu à un classement. Le classement final sera affiché, mais pas les notes totales. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'annexe sur la notation.

Fiches de rendement

Après l'épreuve, les patineurs recevront tous une fiche de rendement précisant l'évaluation de chaque élément prescrit et de chaque composante de programme ou note du CPC selon l'événement et le niveau.

Médailles

Tous les patineurs qui se classent parmi les trois premiers reçoivent une médaille. (Aucune médaille ne sera attribuée pour la danse de niveau introduction **Norme de performance**)

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, et Couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert, Danse Niveau 1 et plus.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- **ÉPREUVE OUVERTE**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.

- **MAITRE NIVEAU 1/2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs étapes 6 du programme Patinage Plus ou inférieur.

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint 25 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement..

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **MAITRE NIVEAU 3/4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint 25 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Prog. Libre : Max. 2 min.

ÉPREUVES EN DANSE

✓ **SOLO**

- **NIVEAU PRÉLIMINAIRE**

Admissibilité : Les concurrents doivent n'avoir réussi aucun test en danse.

Les patineurs doivent exécuter les éléments suivants :

1. Poussées progressives avant en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
2. Poussées progressives avant en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
3. Chassés avant dans le sens horaire (un cercle complet)
4. Chassés avant dans le sens antihoraire (un cercle complet)
5. Roulé swing avant sur l'axe (deux sur chaque pied)
6. Chassé glissé en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
7. Chassé glissé en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
8. Roulés croisés extérieurs avant (deux sur chaque pied)

TIRAGE AU SORT DES DANSES SUR TRACÉ :

Veuillez-vous référer à l'annexe A – tirages au sort des danses 2018-2025 des Olympiques spéciaux pour la danse de la saison respective.

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test STAR 2 complet

Danses sur tracé : Canasta et Baby Blues

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test STAR 3 complet mais ne doivent pas avoir réussi le test complet STAR 5

Danses sur tracé : Swing et Fiesta

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Les patineurs doivent subir le test STAR 4 mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse senior bronze.

Danses sur tracé : Ten-Fox et Valse Européenne

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test STAR 5 mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse junior argent.

Danses sur tracé : Foxtrot et Tango

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test senior bronze mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse senior argent.

Danses sur tracé : Paso et Valse Starlight

NIVEAU 6

Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test de danse senior argent complet. Aucune restriction concernant le nombre de danses de niveau or réussies.

Danses sur tracé : Valse Viennoise et Valse Tango Argentin